



Rapport d'information du Conseil communal

relatif à la promotion économique, à ses enjeux et à ses perspectives, en réponse aux motions des groupes socialiste, UDC, POP, PDC et des Vert·e·s "Ayons l'audace de nos ambitions...!" et PLR " Ayons dans la ligne de mire la bonne cible..."

(du 11 août 2021)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

"L'économie politique, c'est, en définitive, l'art de faire circuler l'argent tout en le gardant pour le dépenser."

Pierre Dac

Préambule

En date du 10 avril 2019, le Conseil général adoptait, après un débat nourri, par 21 voix pour, 7 contre et 4 abstentions la motion déposée le 7 mars 2019 par les groupes socialiste, UDC, POP, PDC et des Vert-e-s reproduite ci-après :

Motion multipartis : Ayons l'audace de nos ambitions...!

Ce n'est pas en période de vaches maigres qu'il faut manquer d'audace, qu'il faut manquer de créativité...et puisque nous n'avons pas de pétrole, ayons des idées...!

Des idées, nous en avons eues. L'idée de faire des économies. L'idée de restreindre ou de supprimer des prestations. L'idée de moins investir, ou de trouver de nouvelles recettes. Vieilles rengaines qui ont depuis longtemps trouvé leurs limites.

Et si enfin, ... nous commençons à faire preuve d'audace ? Si enfin, nous commençons à montrer combien nous sommes fiers de notre ville, et à en faire la promotion ? À vanter ses forces, à vendre ses atouts, à nous positionner à la hauteur des ambitions que nous avons pour elle ?

Nous avons la conviction que pour augmenter l'attractivité de notre ville, nous avons besoin de diversifier et de consolider son tissu économique en favorisant de manière durable l'artisanat, les commerces et les PME. Car, malgré l'important vivier culturel et associatif que nous avons en ville de La Chaux de Fonds, sans emploi, nous serons simplement une ville-dortoir, une ville-dortoir qui se vide, mais avec des concerts...

Or, si nous avons bien un service de l'économie, il gère des affaires courantes... Il nous faut lui donner la capacité et les compétences de nos attentes et doter ce service d'une véritable force de promotion. Une capacité à analyser nos points forts, comme nos faiblesses au travers du tissu industriel et commercial de la Ville et de ses PME. Identifier ses manques dans la diversité et conforter la pérennisation de celles existantes. Enfin, qui nous permette de prospecter efficacement de nouvelles entreprises, et surtout de conclure !

Pour cela, les groupes signataires demandent au Conseil communal d'étudier le renforcement rapide de la promotion économique de la ville, en particulier en établissant un cahier des charges, soumis à la Commission de l'économie sous la supervision de la Commission financière, permettant de définir le meilleur profil menant à l'engagement à courts termes, d'un(e) responsable de la promotion économique communale.

Pour le groupe socialiste Michael Othenin-Girard

Pour le groupe UDC Hughes Chantraine

Pour le groupe POP Karim Boukhris

Pour le groupe PDC Blaise Fivaz

Pour le groupe des Vert·e·s Monique Erard

Puis, en date du 27 août 2019, le Conseil général adoptait à l'unanimité, après un long débat, la motion suivante déposée par le groupe PLR avec l'amendement UDC et le sous-amendement POP, PS et des Vert·e·s acceptée par 28 voix pour, 10 contre et 0 abstention :

Motion du groupe PLR : Ayons dans la ligne de mire la bonne cible...

La Ville de La Chaux-de-Fonds est créatrice de richesse. Ceci fut encore démontré dans le rapport du Conseil communal du 27 février 2019. Le tissu économique est florissant avec près de 24'000 postes de travail générés par les diverses entreprises implantées sur le territoire communal. Et nous ne pouvons que nous réjouir des différents développements économiques prévus pour les années à venir. Néanmoins, plus de 55 % de ces emplois sont actuellement occupés par des pendulaires et ne nous rapportent donc aucun impôt.

De plus, lorsque l'on prend le temps d'analyser les recettes fiscales de la Commune, nous remarquons que celles des personnes morales ne correspondent qu'à moins de 15 % du total alors que celles des personnes physiques, établies à La Chaux-de-Fonds, correspondent à plus de 70 %.

En mettant en parallèle les deux éléments ci-dessus, il devient donc évident que notre préoccupation principale doit être la hausse du nombre de résidents, en tendant à une augmentation du pourcentage des postes de

travail occupés par des Chaux-de-Fonniers. Pour premier objectif, il s'agira de le faire passer au-delà des 50 % du nombre total d'emplois présents sur notre territoire. D'ailleurs, plus ce pourcentage sera élevé, moins nous aurons de problèmes de finance et d'impôt. L'emploi est présent, le logement se développe de manière qualitative, les structures scolaires, para- et pré-scolaires sont efficaces, investissons-nous dans la bonne bataille.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons tous être des ambassadeurs de notre Ville. Nous devons travailler à rendre notre Commune attractive, à redonner une image et une dynamique positive à notre Métropole, dans l'unique but de faire envie. Le développement des mobilités sera extraordinaire pour notre région dans les années à venir, embrayons avant qu'il ne soit trop tard.

"Cette motion demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre afin d'établir une réelle stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants en mettant en avant l'ensemble des atouts de la Ville. Elle demande également d'étudier l'éventualité d'intégrer le traitement de cette motion à celui inhérent à la motion multipartis "Ayons l'audace de nos ambitions", acceptée par le Conseil général le mercredi 10 avril 2019 et réclamant la constitution d'un Service communal de l'économie".

Pour le groupe PLR

*Cédric Haldimann, Claude-André Moser,
Nicole Bosshart, Sven Deschenaux,
Sarah Curty et Christophe Ummel*

Le présent rapport a pour objectif de répondre aux deux motions susmentionnées par la présentation d'un concept pilote relatif à la création d'un Service de l'économie digne de ce nom ayant pour objectif l'amélioration évidente de l'attractivité économique tout en visant également à favoriser une politique active en faveur de la domiciliation. Le travail de ce service se fera en étroite collaboration avec les services communaux concernés ainsi qu'avec le Service de l'Économie du canton de Neuchâtel (NECO). Le concept devra faire l'objet d'évaluations régulières afin d'en vérifier la pertinence et l'efficacité, permettant ainsi, au besoin, d'apporter les adaptations nécessaires.

Le présent rapport répond également à l'amendement du Conseil communal au budget 2021, accepté à l'unanimité le 22 décembre 2020.

Introduction

La Ville, comme cela s'est déjà produit quelques fois dans son histoire, se trouve dans une période délicate. Enregistrant une baisse démographique et se débattant dans des difficultés budgétaires, elle est en outre confrontée tant à un contexte dans lequel les collectivités publiques se concurrencent pour capter des acteurs économiques devenus très mobiles, qu'à un contexte macro-économique anxieux et en mutation. Il serait trop ambitieux, ou alors trop approximatif, de vouloir ici détailler l'ensemble des mécanismes qui affectent aujourd'hui l'attractivité, au sens général, de La Chaux-de-Fonds. Aujourd'hui, la Métropole horlogère demeure toutefois le "cluster horloger" au niveau mondial avec un réseau de compétences et de sous-traitance, donc d'innovation, unique mais fragile. Nous devons préserver cette richesse et l'objectif doit être de rester le numéro un en la matière.

Il est instinctivement évident que, s'il y a des facteurs sur lesquels nous n'avons aucune prise, d'autres se trouvent dans un champs local ou régional sur lequel nous pouvons exercer une influence positive. Comme cela a pu être exprimé lors de différents débats qui ont animé le Conseil général ces dernières années, l'attractivité économique locale en fait partie. Il est également apparu que, bien que la baisse démographique ne suive pas forcément la même tendance que le nombre d'emplois, il existe un lien indéniable entre domiciliation et lieu de travail. C'est du moins ce que tend à démontrer le résultat du questionnaire adressé aux nouveaux citoyens ainsi qu'à ceux quittant la ville. L'analyse réalisée sur la période courant du mois de juin 2020 au mois de juin 2021, présentée ci-dessous, met en exergue comme motivation première l'emploi, que ce soit pour s'installer (1'824 arrivées) ou pour déménager (2'198 départs).

Arrivées, selon le type de mouvement et la cause, personnes en domicile principal et ménage privé, La Chaux-de-Fonds, en %					
Cause du mouvement	Type de mouvement				
	International	Intercantonal	Intercommunal	Inconnu	Total
Emploi - Changement d'emploi / de lieu de travail	31.1%	31.1%	22.2%	15.4%	27.1%
Ménage / Famille - Raisons familiales sans précisions	18.0%	29.2%	24.7%	7.7%	23.5%
Ménage / Famille - Agrandissement du ménage	12.2%	7.8%	5.6%	7.7%	8.3%
Logement - Loyer	0.3%	5.9%	11.3%	15.4%	6.5%
Logement - Surface: plus petit / plus grand		2.4%	10.7%		5.2%
Qualité de vie / Environnement - Optimisation de la qualité de vie en général	1.2%	8.9%	5.4%		4.8%
Arrivée de l'étranger - Raison professionnelle	14.1%				4.6%
Emploi - Recherche d'emploi	7.1%	3.1%	1.4%	15.4%	3.7%
Logement - Achat d'une maison / d'un appartement		2.4%	4.1%		2.4%
Ménage / Famille - Réduction de la taille / séparation du ménage	0.2%	2.4%	3.9%		2.3%
Arrivée de l'étranger - Retour en Suisse = pays d'origine	7.0%			7.7%	2.3%
Formation / Stage - Études ou stage	2.9%	1.9%	1.3%		1.9%
Ne désire pas répondre	0.7%	2.8%	2.1%	15.4%	1.9%
Logement - Tranquillité, situation ou pas de nuisances	0.2%	0.5%	2.8%		1.4%
Qualité de vie / Environnement - Offre infrastructures / commerces / culturelle / loisirs / sport	0.5%	0.2%	1.5%		0.9%
Arrivée de l'étranger - Venant d'une zone frontalière au canton	2.0%				0.7%
Arrivée de l'étranger - Retour en Suisse = pays d'attache, de coeur (étrangers)	1.7%			7.7%	0.6%
Coût de la vie - Optimisation financière (impôts / coût de la vie)			0.8%		0.3%
Cause pas renseignée	0.2%	0.7%	0.3%		0.3%
Impossibilité d'enquêter			0.5%	7.7%	0.3%
Domaine de l'asile - Arrivée de l'étranger ou d'un autre canton				0.6%	0.3%
Emploi - Retraite	0.2%	0.2%	0.3%		0.2%
Qualité de vie / Environnement - Proximité des transports publics / réseau adapté		0.2%	0.3%		0.2%
Logement - Stationnement facile	0.3%	0.2%			0.2%
Ménage / Famille - Proximité des écoles			0.3%		0.1%
Ménage / Famille - Accueil pré- ou parascolaire disponible			0.3%		0.1%
Qualité de vie / Environnement - Sécurité		0.2%			0.1%
Total général	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Départs, selon le type de mouvement et la cause, personnes en domicile principal et ménage privé, La Chaux-de-Fonds, en %					
Cause du mouvement	Type de mouvement				
	International	Intercantonal	Intercommunal	Inconnu	Total
Emploi - Changement d'emploi / de lieu de travail	6.7%	33.9%	21.3%		21.0%
Ménage / Famille - Raisons familiales sans précisions	12.8%	18.8%	17.7%	1.5%	16.3%
Départ à l'étranger - Retour au pays	41.5%			7.6%	10.6%
Logement - Achat d'une maison / d'un appartement	2.9%	7.9%	11.5%		7.9%
Logement - Loyer	0.2%	3.7%	14.9%		7.2%
Ménage / Famille - Agrandissement du ménage	2.7%	5.5%	4.3%		4.1%
Qualité de vie / Environnement - Optimisation de la qualité de vie en général	0.7%	4.3%	6.4%		4.1%
Ne désire pas répondre	0.5%	3.6%	4.5%	27.3%	3.9%
Départ à l'étranger - Départ à l'étranger (autre pays que celui d'origine)	9.5%			16.7%	2.9%
Impossibilité d'enquêter	0.5%	2.2%	0.8%	47.0%	2.5%
Ménage / Famille - Réduction de la taille / séparation du ménage	0.5%	2.9%	3.4%		2.4%
Logement - Surface: trop petit / trop grand		2.3%	3.9%		2.3%
Logement - Bruit, situation ou autres nuisances		1.4%	4.4%		2.2%
Départ à l'étranger - Dans une zone frontalière au canton	8.9%				2.2%
Coût de la vie - Optimisation financière (impôts / coût de la vie)	0.7%	5.0%	0.8%		2.1%
Formation/Stage - Études ou stage	1.6%	2.9%	1.4%		1.9%
Départ à l'étranger - Raison professionnelle	4.9%	0.4%	0.1%		1.4%
Emploi - Recherche d'emploi	0.9%	1.6%	1.0%		1.1%
Qualité de vie / Environnement - Éloignement des transports publics / réseau insuffisant	0.4%	0.9%	1.6%		1.0%
Qualité de vie / Environnement - Offre infrastructures / commerces / culturelle / loisirs / sport		1.6%	0.8%		0.8%
Emploi - Retraite	2.4%	0.4%			0.7%
Qualité de vie / Environnement - Insécurité		0.4%	1.1%		0.6%
Domaine de l'asile - Retour dans le pays de transit ou d'origine	1.5%				0.4%
Logement - Stationnement difficile ou impossible		0.3%			0.1%
Ménage / Famille - Accueil pré- ou parascolaire insuffisant			0.1%		0.0%
Total général	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

(Source: SIEN et STAT, extraction d'ETIC du 30.06.2020 au 30.06.2021)

De plus, tenant compte de la réalité contextuelle micro et macro-économique vécue de manière concrète et profonde par le tissu économique de La Chaux-de-Fonds et de sa région, le Conseil communal chaux-de-fonnier souhaite réactiver la promotion économique de la Ville. Nous pouvons en effet constater une évolution de la structure de l'économie régionale qui tend vers la constitution de chaînes de valeurs qui ont besoin de se développer dans un environnement favorisant leur interconnexion. À cela s'ajoute une forte mobilité des acteurs économiques dans un monde concurrentiel agressif, que ce soit à l'échelle nationale (conditions fiscales, disponibilités foncières, accompagnement, accessibilité, etc.), transnationale (incertitude liée à la rupture des négociations avec l'UE sur un accord-cadre) ou mondiale (décision du G7 sur une imposition minimale, changement de paradigme lié à la crise COVID, évolutions des puissances géopolitiques, etc.). Toutefois, si la situation générale peut paraître anxiogène, elle doit plutôt être considérée comme favorable aux opportunités.

Ainsi, la promotion de l'économie n'a de sens que si elle repose sur une vision ambitieuse et entreprenante de ce que pourrait être le tissu économique de notre ville et de notre région sur un horizon qui dépasse largement une législature. Seule la pose d'une vision sur le moyen-long terme peut permettre de définir des stratégies attractives et cohérentes ainsi que des jalons réalistes et concrets pour arriver, à cette échéance, à redresser significativement la dynamique actuelle. Cela doit évidemment s'inscrire de manière cohérente et complémentaire à la politique économique du canton et notamment aux "accords de positionnement stratégique".

Cette vision ne s'invente pas, ne se décrète pas, elle doit se construire par itération entre les différents acteurs. Cela passe inévitablement par la recreation d'une structure capable à la fois de bien saisir les attentes et perspectives, de susciter la réflexion et d'en distiller une synthèse cohérente. Dans cette perspective, la Ville se doit d'être un moteur stimulant, fédérateur et responsable qui s'inscrit dans un contexte global lui permettant de s'appuyer sur un service idoine ainsi que sur la Commission de l'économie.

L'économie dans la cité

La Chaux-de-Fonds est une ville industrielle par excellence et ne doit son existence urbaine qu'à l'essor économique provoqué par le développement de l'industrie horlogère dès la fin du XVIII^e siècle. Il est inutile de revenir sur les liens qui unissent notre cité à l'essor et aux soubresauts de l'économie locale fondamentalement influencée par les aléas mondiaux ; l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en fait la démonstration historique, mais également contemporaine.

Une ville construite par les horlogers pour l'horlogerie. Bien que résumant l'essence de La Chaux-de-Fonds, cette phrase semble aujourd'hui réductrice. En effet, même si basé sur le secteur secondaire, le tissu économique est varié et il n'en demeure pas moins que la Métropole horlogère est un centre économique majeur de l'Arc jurassien au sens large du terme. L'attention doit être portée sur le renforcement de cette richesse qui passe des grandes industries comptant des centaines d'employés aux TPE (très petites entreprises) et ce dans tous les secteurs d'activités, y compris le tertiaire trop souvent ignoré. À titre illustratif et suivant les données de l'OFS, le secteur tertiaire représente en moyenne 82 % des activités économiques dans les villes suisses et tout de même 59 % au niveau de La Chaux-de-Fonds, ville industrielle.

S'il y a des villes de villégiature, des villes de pouvoir ou encore des villes d'enseignement, La Chaux-de-Fonds est résolument une ville à l'économie dite industrielle. Cela doit toutefois s'entendre dans un sens dynamique où l'ensemble des acteurs économiques sont intriqués dans des relations diffuses qui sont des éléments forts d'inventivité et d'émulation, tout comme l'esprit d'ouverture ou la combativité qui caractérisent notre région. La Ville a un ADN économique qui est un atout mais qui doit être mis en valeur de la bonne manière, au bon moment et en regard des bonnes personnes ; ce sera un des défis du nouveau Service de l'économie.

L'économie en 2021

L'économie se transforme et avec elle la structure financière, de gestion et de management des entreprises. Il est important que la Ville, comme elle l'a fait durant des décennies, continue d'évoluer dans son rapport à l'économie

pour répondre aux attentes du secteur. Car il ne faut pas se voiler la face, un des principaux changements de ces dernières années est l'accentuation de la concurrence entre collectivités publiques (particulièrement d'autres cantons) pour attirer les capitaux, l'emploi et les bénéficiaires d'une part, et stimuler la domiciliation d'autre part. Ceci tant à l'échelle planétaire qu'à l'échelle régionale. Bien qu'une fine analyse soit par la suite nécessaire, le tableau suivant peut d'ores et déjà être présenté. Il conviendra ensuite, sur cette base consolidée, de déterminer les besoins et de proposer une stratégie d'action. Ceci constituera notamment l'un des premiers objectifs du nouveau service.

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les compétences et le savoir-faire ; • Écoles de formation de pointe (CIFOM, CAAJ) ; • La substance industrielle, réseau de sous-traitance ; • Situation géographique dans le contexte de crise climatique ; • Ancrage industriel historique ; • Être une ville avec les prestations d'une ville ; • Proximité de la frontière ; • Disponibilités foncières ; • Présence de Microcity (ex. Neode) ; • Aéroport local pour développer des affaires commerciales et industrielles. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Image contrastée de la ville ; • Perte de compétences du bassin de recrutement ; • Érosion démographique entraînant une dynamique négative ; • Le niveau socio-économique de la population ; • Défaut structurel des recettes ; • Absence d'un campus universitaire ou HES ; • Position géographique périphérique ; • Taux fiscal des personnes physiques ; • Peu de possibilités de construction d'habitat individuel de haute qualité ; • Difficulté de recrutement pour des postes à haute compétence.
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation H18, H20, liaison directe ; • La dynamique des chaînes économiques* ; • Redémarrage post-COVID* ; • Nouvelle source de motivation au travail (notamment le télétravail)* ; • Évolution des paradigmes économiques* ; • Swiss made* ; • Stabilité politique de la Suisse*. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relations difficiles avec l'UE* ; • Marginalisation dans une dynamique économique hyper reliée ; • Perte de compétitivité (foncier, fiscalité, qualité d'accueil et d'accompagnement, etc.) ; • Centralisme et concentrationnisme* ; • Mauvaise intégration dans les flux de déplacement.

* facteurs valables pour d'autres collectivités

L'énumération des points ci-dessus n'est pas exhaustive. Elle démontre toutefois que la situation n'est ni figée ni sans risques, mais surtout que nous devons prendre notre destin économique en main.

Le Service économique de la Ville, une longue histoire

Il n'y a pas lieu ici de faire œuvre de thèse historique quant à la prise de conscience de la nature imbriquée du politique et de l'économique ainsi que du nécessaire dialogue qui doit prévaloir entre ces deux mondes si différents et pourtant si intriqués. L'idée d'un Service économique communal remonte à 1969, alors que la crise horlogère, comme toute crise, n'était pas imaginée, mais que la concurrence devenait de plus en plus rude pour les entreprises de la région.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 décembre 1969 (p. 530) mentionne les éléments suivants tirés du rapport du Conseil communal, d'à peine plus de trois pages, à l'appui de la création de deux commissions consultatives et d'un Service économique, alors débattu : *"Le 16 février de cette année, le Conseil général a débattu de trois motions différentes pas [sic] la forme et quant à leurs objectifs immédiats, mais inspiré de la préoccupation commune à leurs auteurs de vouer une attention particulière et un intérêt soutenu au développement économique de La Chaux-de-Fonds ou de la région dont notre ville est le centre d'attraction."* Les signataires de chacune de ces motions étaient Maurice Favre (radical), Edgard Tripet (socialiste) et Jean Steiger (POP).

Le court rapport du Conseil communal poursuit ainsi : *" Le Conseil général fit un accueil favorable aux motions qui furent toutes les trois adoptées à l'unanimité et transmises au Conseil communal. Ce dernier était de son côté parfaitement convaincu de la nécessité d'un dialogue, ouvert en permanence, entre représentants des autorités politiques locales et responsables des divers secteurs de la vie économique et sociale. Cette préoccupation a dicté le choix par notre conseil d'un licencié en sciences économiques lorsque le poste de chancelier communal était à repourvoir. Le dialogue a d'ailleurs eu lieu souvent déjà, soit à l'occasion de cas particuliers, soit pour échanger des informations ou des suggestions sur des problèmes plus généraux, tels ceux de la main-d'œuvre, de la formation ou du*

perfectionnement professionnel, des concentrations industrielles, de l'implantation de nouvelles entreprises et de la mise à disposition de logements en nombre suffisant."

Le rapport de gestion pour l'année 1970, sous la rubrique nouvellement créée de "Service économique" et après avoir dressé un rapide portrait de la situation de l'économie mondiale, de l'économie nationale et de l'économie locale (tradition qui perdurera jusqu'au rapport de gestion de 2014 sous des formes plus ou moins développées), précise les éléments suivants (p. 26) : *"D'autre part, le Service économique a engagé au mois de décembre un jeune économiste chaud-de-fonnier, M. J.-M. Monsch, dont la première tâche a été d'établir un inventaire des besoins en locaux ressentis par les industriels. De fréquentes visites d'entreprises ont permis une excellente compréhension réciproque. Il sera peut-être nécessaire d'en arriver à l'aménagement de certaines zones industrielles et même éventuellement à la construction d'une usine par la commune."*

Dans le rapport de gestion de 1971, il est fait mention des premières activités du tout nouveau Service économique (p. 23) : *" L'économie de La Chaux-de-Fonds s'est fortement ressentie de la situation internationale et des mesures monétaires prises par le gouvernement suisse en 1971. C'est la raison pour laquelle le Service économique, pour sa première année complète de fonctionnement avec deux personnes, s'est vu confronté à de nombreux problèmes. Il a ainsi procédé à une analyse complète et approfondie de la situation, afin de pouvoir déterminer une doctrine économique appropriée à La Chaux-de-Fonds, ce qui l'a conduit par la suite à l'élaboration d'une véritable politique économique."*

Suivant les comptes et budgets publiés dans le rapport de gestion de 1972 (p. 218), nous pouvons mesurer la progression du budget alloué à ce nouveau service qui était totalement absent avant l'établissement du budget de 1972, bien que faisant déjà l'objet d'une rubrique dans les comptes de la même année (sans avoir été budgété) pour la somme de CHF 140'347,75 (soit en francs relatifs à 2021 environ CHF 390'000.-). En 1972, les comptes mentionnent un coût total pour le Service de l'économie de CHF 306'419,70, dont CHF 64'831,90 en charge de personnel.

La crise horlogère passe, le Service économique demeure. En 2000, nous apprenons les éléments suivants dans le rapport de gestion : " *La Ville a mis en ligne son site Internet à l'adresse suivante: www.chaux-de-fonds.ch. Le Service économique a participé à l'élaboration de ce site et se présente au travers de pages spécifiques sous le chapitre "économie".*" Alors que les comptes de cette même année affichent une dépense pour le Service économique de CHF 398'062.42.

En 2014, le rapport de gestion stipule ce qui suit (p. 257) : " *À la suite de la réorganisation des dicastères, voulue par le Conseil communal le 8 janvier, le Service économique a subi quelques changements d'ordre organisationnel. Le service a été rattaché au dicastère des Finances et des Ressources humaines [...].*

Dans cette nouvelle configuration, le Marketing urbain a été transféré au dicastère de l'Urbanisme et de l'Environnement avec son responsable et son secrétariat. Par la suite, le service a vu les départs successifs de la personne en charge du domaine foncier au 30 avril, puis celle de la Cheffe de service au 31 juillet.

Face à cette situation, le Conseiller communal en charge du dicastère [...]. Il s'est employé à reconstituer une équipe et à plancher sur les orientations et les objectifs du service. Le nouveau Chef de service [...] est entré en fonction à temps partiel au 1^{er} novembre. Une nouvelle force est désormais en partie reconstituée et s'active dans la continuité des prestations du service, mais aussi en investiguant d'autres méthodes qui se veulent plus proches du tissu industriel et commercial de La Chaux-de-Fonds et plus prospectives vis-à-vis de l'extérieur. En 2015, une nouvelle structure sera posée et un plan stratégique sera défini en incluant cette vision."

Le rapport de gestion de 2015 précise quant à lui les éléments suivants (p. 234) : " *Le Service économique devient donc le Service de l'économie [...]. Localisé à Serre 23, le Service s'emploie à développer ses activités, ses prestations et son mode opératoire, en phase avec tout particulièrement les approches du marketing et de la communication "business to business" ou B to B pour les habitués des termes pratiqués dans le commerce et en adoptant une structure minimum, soit un chef de service à 0.9 EPT. [...]*

Le Service marque ainsi sa volonté d'être un interlocuteur ouvert, disponible et le plus efficace possible face aux demandes et aux besoins du monde économique de La Chaux-de-Fonds principalement, mais aussi pour d'autres acteurs qui montrent un intérêt de développer des projets, qui seraient porteurs pour l'avenir de notre métropole horlogère. Il souhaite aussi se montrer proactif pour favoriser l'émergence d'actions, de synergies, de réalisations et de mises en relations qui contribuent à la prospérité de la ville et de toute la région.

L'état d'esprit de notre Service est de créer, de tisser des liens avec nos différents publics et d'être à leur écoute. Ils permettent d'imaginer des projets tout comme nous raccorder à des réseaux ou des contacts très pertinents, pour développer notre métropole horlogère."

Quant au rapport de gestion de 2017, il nous informe d'une nouvelle évolution du service devenu service de l'économie (p. 42): *"Depuis 2016, le Service de l'économie fonctionne grâce à une collaboration interservices et inter-dicastères. Ainsi, la directrice en charge de l'économie dirige le service avec l'appui de sa secrétaire de direction, de l'urbaniste communal, du délégué au marketing urbain – commerce et immobilier, de la responsable des permis de construire, ainsi que du chef du service de la communication. Tous les collaborateurs précités effectuant cette activité en sus des tâches qu'ils exécutent déjà pour leurs services respectifs, et ce sans avoir augmenté leur taux d'activité, le service de l'économie ne compte actuellement aucune charge de personnel."*

Si nous comparons, mais comparaison n'est pas raison, l'évolution des comptes sous la rubrique "Service de l'économie" depuis 2014, il en ressort une forte diminution des charges :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CHF	348'852.-	189'263.-	199'136.-	72'458.-	6'516.-	142'511.-	2'251.-

Il semble nécessaire de préciser que pour l'exercice 2019, les remarques aux comptes pour la rubrique 122 précisent : *"Les frais imputés au Service de l'économie en 2019 sont extraordinaires et n'étaient pas prévus au budget. Ils concernent la campagne de domiciliation (charges nettes de*

CHF 91'062.80) et le Marché de Noël (pour CHF 12'325.15), dont l'organisation a été reprise au pied levé [...]."

Le budget relatif à la première année d'activité du nouveau Service de l'économie (budget 2022) a été estimé à CHF 274'960.- (hors budget marché de Noël). Cependant et comme déjà évoqué, l'idée du concept de promotion économique est qu'il soit évolutif. Ce sera en effet un service pilote évalué régulièrement avec le concours de la Commission de l'économie.

Le Service de l'économie, nouveaux défis

Il y a cinquante ans, se créait un Service de l'économie qui a évolué et qui s'est ensuite scindé. La partie dévolue aux liens avec le tissu économique s'est quant à elle réduite comme peau de chagrin au point de n'être qu'une ombre de ce qu'elle fut.

Aujourd'hui, il est question de "ressusciter" ce service ou de le "recréer". Le monde change et les besoins avec. Nous pourrions parler d'un "projet Phénix", soit une nouvelle version d'un Service de l'économie qui soit en adéquation avec la réalité nouvelle d'une économie locale confrontée à de nouveaux défis, de nouvelles opportunités, mais aussi de nouvelles contraintes.

C'est donc une nouvelle version du Service de l'économie que nous proposons, version toutefois non encore stabilisée ; une version "pilote". En effet, si après de nombreuses consultations, une idée relativement claire des besoins se fait jour, les moyens à mettre en œuvre pour y répondre ne sont pas si évidents à définir. Il y a à la fois une réalité humaine qui fera ou non le succès de l'entreprise, mais aussi une réalité financière qui ne nous permet pas d'envisager une structure pléthorique. Le pragmatisme doit être un maître-mot, d'où la proposition d'un concept pilote et évolutif suivant les conclusions d'évaluations régulières.

Les enjeux

Les enjeux devant être pris en compte sont nombreux :

n°1

Le Service de l'économie doit se positionner et s'affirmer comme un véritable service public, actif et adapté pour répondre avec justesse et efficacité aux besoins et aux attentes de l'industrie. La réussite de cette mission est le premier enjeu majeur de la Ville pour renforcer sa crédibilité et développer sa notoriété auprès de publics exigeants, dont les fonctionnements sont souvent très différents de ceux de l'administration.

n°2

Le deuxième enjeu est celui du maintien du tissu économique. Les mouvements de concentration et de délocalisation se sont accélérés ces dernières années, tant dans le secteur secondaire que dans celui du tertiaire, et cela pour plusieurs raisons. Ceci entraîne d'une part un impact direct sur les finances de la ville et, d'autre part, une perte de valeur et de reconnaissance de l'attractivité de notre ville. L'identification d'acteurs, que nous pouvons qualifier de sensibles et que nous pourrions placer dans une sorte de radar, permettra de définir et d'activer des relations et des démarches ciblées et régulières avec les entreprises concernées. Cela passera notamment par l'identification, comme l'a fait le Canton, des "domaines d'activités stratégiques (DAS)" mais également par la définition d'objectifs pour l'horizon 2035.

n°3

Le troisième enjeu a pour objectif d'attirer durablement de nouvelles entreprises et d'ainsi dynamiser la création d'emplois. Les autorités communales souhaitent se positionner comme pôle d'excellence — tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du canton — dans des secteurs professionnels en phase avec les DAS définis par le Canton et en adéquation avec la stratégie GGBa (Greater Geneva Bern area). Cela peut également passer par l'encouragement aux synergies. En effet, qui mieux et plus qu'un service de l'économie peut réunir autour d'une table des acteurs, certes très différents, mais qui partagent des problématiques communes ? Il peut jouer ce rôle neutre et indépendant pour faciliter les discussions entre horlogerie et

MedTech par exemple. La réussite d'un processus d'innovation vient aussi des collaborations et des échanges avec d'autres intervenants externes qui entrent dans un projet. Il est en effet impossible d'innover seul. Cette approche du service serait un atout indéniable, notamment pour la prospection d'entreprises mais aussi pour la fidélisation des autres. Le concept *UP La Chaux-de-Fonds* qui vise à créer une dynamique dans les relations entre les secteurs économiques sous l'égide de la Ville de La Chaux-de-Fonds est sans doute une idée à reprendre.

n°4

La fidélisation des entreprises constitue un quatrième enjeu. Elle peut passer par une implication des entreprises dans la vie culturelle, sportive et associative de la ville, mais aussi par une participation, idéalement active, dans des actions et des projets mis en place par les autorités et les services de l'administration. Cette démarche permettra par ailleurs de promouvoir et de renforcer l'image d'une ville où « il fait bon vivre », favorisant ainsi la politique de domiciliation.

n°5

Le cinquième enjeu n'est pas de nature intrinsèquement économique mais doit favoriser les liens naturels qui ancrent l'économie dans le territoire. Il conviendra donc de renforcer le lien entre l'économie et la société civile locale, ceci dans un processus participatif de valorisation et d'identification. Cela concerne notamment l'interaction que doivent entretenir les acteurs de la culture et du sport avec ceux de l'économie. Le Service de l'économie n'est pas spécifiquement un service de sponsoring et de mécénat mais doit participer à l'élaboration des stratégies de recherche de financement par les entreprises, notamment en jouant un rôle de mise en relation et de facilitateur.

n°6

Dans un environnement administratif et réglementaire ayant tendance à se complexifier, il est nécessaire de veiller à accompagner, faciliter et renseigner les acteurs économiques pour qu'ils puissent se concentrer sur le développement de leurs affaires et trouver ici une bienveillance qui les encourage à considérer que l'herbe du pré d'à côté n'est pas plus verte que

celle de nos pâturages d'altitude. Cela demande notamment au Service de l'économie de jouer le rôle de courroie de transmission entre les privés et l'administration (rôle transversal), ainsi qu'avec les autorités (diplomatie économique).

n°7

Le dernier enjeu, mais pas des moindres, consiste à encourager les acteurs économiques à favoriser la domiciliation de leurs employés et à prendre une part active dans la politique générale de la Ville et du Canton en la matière.

Les objectifs globaux

Suivant les enjeux non exhaustifs identifiés ci-dessus, les objectifs globaux du Service de l'économie peuvent être résumé ainsi :

- Identifier les besoins et recenser les demandes des entreprises ;
- Encourager, accompagner et soutenir les démarches entrepreneuriales ;
- Analyser et réaliser des veilles micro et macro-économiques ;
- Être proactif en termes d'organisation de manifestations ayant pour but de démontrer nos savoir-faire ;
- Favoriser les échanges entre acteurs économiques ;
- Participer à la politique de domiciliation ;
- Faciliter les rapports entre l'économie et l'administration ;
- Augmenter le nombre d'emploi ;
- Augmenter le nombre de sièges sociaux en ville de La Chaux-de-Fonds ;
- Accroître les revenus fiscaux des personnes morales ;
- Renforcer l'engagement dans la vie civile locale des entreprises ;
- Conseiller et accompagner l'action politique en matière économique.

Précisons que la dynamique souhaitée pour ce service est une dynamique collaborative et non compétitive, que cela s'entende au sein même de l'administration communale — notamment avec le Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et particulièrement son secteur marketing urbain, foncier et immobilier — qu'au sein de l'administration cantonale (essentiellement le NECO).

Si une collaboration forte et active avec le canton au travers du NECO est essentielle, il est toutefois jugé pertinent de réfléchir à une échelle plus large en termes de zone géographique pour développer et maintenir l'activité économique dans les alentours de la ville, ceci dans l'idée de renforcer les chaînes économiques locales. Cette éventuelle collaboration avec d'autres entités publiques permettrait alors non seulement d'améliorer l'efficacité fonctionnelle de la démarche et d'exploiter davantage les économies d'échelles, mais également de favoriser une collaboration et une cooptation avec la majorité des acteurs économiques environnants. Bien que cette échelle d'activité doive encore être évaluée dans sa pertinence et dans sa rentabilité, elle devra de toute façon se faire en étroite collaboration avec le NECO. Il n'est en effet pas question de jouer la concurrence, mais au contraire la complémentarité avec les services de l'Etat.

Rappelons que l'objectif premier est de maximiser la captation de la valeur ajoutée créée dans la région. Celle-ci a en effet un impact positif sur les rentrées fiscales, les investissements locaux et la consommation locale. En dynamisant la circulation intrarégionale de l'argent, cette stratégie doit se révéler gagnante-gagnante et parfaitement cohérente par rapport à la vision de favoriser les circuits courts et de réduire la mobilité pendulaire. Cela s'inscrit également dans une dynamique de domiciliation "j'habite là où je travaille" et "je produis là où je consomme".

Les axes d'action

Il est important de pouvoir démarrer le travail sur le terrain rapidement. Les profils recherchés seront axés sur l'expérience et l'existence préalable d'un solide réseau.

Un fil d'actions peut toutefois déjà être esquissé :

Analyser

Afin d'avoir une vue d'ensemble, il conviendra de procéder à une analyse rapide du tissu économique actuel en regard du nombre et de la typologie des entreprises par secteur d'activité, du nombre d'emplois générés et de la valeur ajoutée créée pour la commune. Dans un contexte économique aujourd'hui composé d'écosystèmes poreux, il est nécessaire d'identifier les chaînes de valeurs existantes, celles potentielles et celles souhaitées. Dans

un monde en mouvement, le Service de l'économie, de par sa proximité avec les acteurs économiques, devra être attentif aux évolutions, aux risques émergents ou aux opportunités naissantes, ceci dans une dynamique d'échange et de mise en réseau.

En parallèle, il sera nécessaire d'identifier, de séduire et d'attirer des entreprises qui s'inscrivent dans les chaînes de valeurs locales pour non seulement renforcer les compétences de nos pôles d'excellence comme celui de la microtechnique, mais également d'étendre le champ des activités et, surtout, d'apporter de nouvelles compétences. Pour ce faire, les atouts sont nombreux. Ceux-ci doivent toutefois être mieux valorisés par le Service de l'économie pour atteindre ses objectifs.

Ancrer et multiplier

Il est primordial de pérenniser le tissu économique local avec des entreprises qui ont leur siège social en ville ou qui y sont actives, de façon directe ou indirecte, dans la création de forte valeur ajoutée. Elles doivent être reconnues en termes de savoir-faire technique, d'emploi et d'image. Elles seront ainsi les meilleures ambassadrices dans le monde économique.

L'objectif stratégique est donc, en collaboration directe avec le Service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et plus particulièrement avec le secteur du marketing urbain, d'ancrer ces entreprises sur le territoire communal en les fidélisant et en soutenant activement le développement de leurs activités, par exemple dans leurs démarches administratives ou en favorisant les échanges connexes, rompant avec une vision en silo.

Faciliter et orienter

Dans la perspective de diversifier et/ou de renforcer les secteurs d'activité économiques actuels, il est important d'attirer de nouvelles entreprises (même modestes) tant suisses, qu'internationales. Cela doit se faire en appui à la politique et aux actions du NECO au travers d'une collaboration soutenue et en bonne intelligence. Ceci au travers de séances d'échange très régulières. Une confiance entre les deux entités est nécessaire. Il y a d'ailleurs lieu de souligner l'excellent accueil de ce service de l'état ainsi que de sa direction politique à l'idée de recréer un Service de l'économie par la Ville de La Chaux-de-Fonds.

L'objectif ici est donc de favoriser les implantations (succursales ou idéalement sièges sociaux) en apportant un soutien proche du terrain, en orientant et en les accompagnant dans leur intégration dans l'écosystème local. Relevons que cet axe nécessite une forte collaboration avec les personnes en charge de la politique foncière et de l'écosystème immobilier.

L'approche est également celle de l'incitation, avec des outils de promotion tangibles d'une part (qualité de l'accueil, accompagnement, fiscalité, mise à disposition de terrains et de locaux, main-d'œuvre qualifiée) et intangibles d'autre part (qualité de vie, circuits courts, coûts d'externalité faibles).

Réduire les contraintes

Les contraintes majeures résident essentiellement dans le domaine administratif et politique. À titre d'exemples, nous pouvons citer le délai nécessaire à une décision administrative, le temps de traitement relatif aux permis de construire, la réalité de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (zones industrielles prédéfinies par la politique cantonale) ou encore la loi sur l'énergie. Nous pouvons également mentionner la qualité de l'accueil et de l'accompagnement ainsi que la bienveillance et l'efficacité, qui, dans un monde devenu très concurrentiel, doivent être améliorées.

Relevons que le Service de l'économie se devra par conséquent d'être un facilitateur et un accompagnateur dans la jungle administrative.

Séduire

Dans le but de favoriser la domiciliation sur le territoire chaud-fonnière et de réduire la charge de pendularité, il est primordial de savoir initier, accompagner et communiquer les raisons pour lesquelles La Chaux-de-Fonds est une ville où « il fait bon vivre et travailler », une ville où il faut être. Cela doit se faire en étroite collaboration avec le délégué cantonal à la domiciliation, mais également avec les services communaux, tels que le Contrôle des habitants ou le Service de la Communication.

Ainsi, les avantages concurrentiels pouvant être valorisés sont notamment :

- Une ville se trouvant dans un écrin de nature et non loin du lac ;
- Des heures de soleil supérieures à la moyenne suisse grâce à son positionnement au-dessus des nuages ;

- Un rapport de qualité de vie coût-bénéfice supérieur à la moyenne suisse ;
- Un revenu disponible supérieur à la moyenne suisse ;
- Des logements abordables et de qualité ;
- Des écoles de qualité ;
- Des emplois à forte valeur ajoutée dans différents secteurs ;
- Des commerces locaux à proximité ;
- Une offre culturelle et sportive variée ;
- Une mixité sociale et intellectuelle ;
- Une offre de qualité pour la prise en charge para-scolaire et extra-familiale;
- La sécurité pour les familles.

Ajoutons à cela le fait que la Ville de La Chaux-de-Fonds se situe à 1'000 mètres d'altitude. En termes de climat, ceci permet non seulement aux citoyens de vivre pleinement les quatre saisons de l'année, mais également de profiter des bienfaits de l'altitude sur la santé. Cela pourrait également être un avantage en termes de développement durable pour certaines industries devant être climatisées, comme par exemple les datacenters. En effet, le stockage et la transmission des données consomment 4 % de la production énergétique mondiale (ceci essentiellement pour assurer le refroidissement des serveurs) et cela pourrait atteindre 10 % en 2025 déjà.

Précisons qu'un travail de fond est déjà en cours avec le préposé cantonal à la domiciliation grâce à une implication forte dans une étude ayant pour but d'analyser les facteurs incitatifs aux yeux des pendulaires à s'établir dans notre canton, respectivement dans notre ville (une priorité partagée par l'Etat). Sur cette base, devrait suivre une campagne de communication ciblée à laquelle sera directement associé le Service de l'économie ; la priorité étant de toucher les bonnes personnes avec les bons arguments. Cela devrait également s'accompagner de mesures permettant de faciliter administrativement et "techniquement" l'installation des nouveaux habitants. Soulignons qu'une réflexion allant dans ce sens est en cours avec le Contrôle des habitants.

Renforcer le lien avec la société civile

Le monde économique ne doit pas vivre en silo par rapport à la vie de la cité. Il est nécessaire de favoriser les liens que doivent avoir les entreprises avec la société civile. Mettre en contact les acteurs culturels, sportifs, associatifs avec les acteurs économiques, créer ou stimuler les partenariats et les accompagner seront donc, dans ce sens, des tâches importantes du Service de l'économie. Précisons qu'il n'est toutefois pas question que celui-ci devienne une agence de recherche de sponsors ou de mécènes. Mais initier le réseautage semble être important, tout comme de conseiller ou d'orienter les partenaires potentiels.

Le concept d'un projet pilote

Les éléments précités justifient la nécessité et la volonté de réactiver la promotion économique de la Ville de La Chaux-de-Fonds, non seulement en complément, mais également en lien avec le secteur du marketing urbain. En ce sens, et constatant des mutations sociétales et économiques, il est indispensable de changer le paradigme et l'état d'esprit du nouveau Service de l'économie. Dans cette perspective fortement orientée client-citoyen, la Ville de La Chaux-de-Fonds doit se positionner comme un acteur proactif et évolutif. L'idée d'une première phase pilote doit justement permettre une évolution du concept de base pour garantir une bonne adéquation entre les prestations d'un Service de l'économie et les acteurs économiques.

Suite à une première analyse, de nombreux échanges et en regard des contraintes budgétaires, des objectifs, de l'ambition affichée mais aussi de manière intuitive, un Service de l'économie composé de deux fonctions complémentaires paraît pertinent. Celles-ci seraient placées sous la conduite opérationnelle et fonctionnelle du conseiller communal en charge du dicastère y relatif et bénéficieraient de son support administratif.

Bien que le recrutement de deux responsables du développement économique (dénomination encore provisoire mais probable) à temps partiel semble compliqué, nous pensons qu'il est important que les personnes recrutées ou mandatées continuent d'exercer une activité dans le privé afin de conserver leur réseau par un autre biais que leur casquette "Ville de La Chaux-de-Fonds". Le fait de disposer de deux personnes permet de cumuler

les réseaux et d'étendre les interconnexions possibles d'une part, ainsi que de créer une dynamique d'émulation qui permettra d'éviter un risque de décalage avec la réalité évolutive du terrain d'autre part. Le risque de conflit d'intérêt — même marginal du fait que le personnel du Service de l'économie suscite et accompagne des projets mais ne décide et n'octroie pas de subventions — est ainsi également fortement réduit, la récusation de l'un·e pouvant être palliée par son homologue. Nous sommes conscients que ceci constitue un pari, mais comme mentionné, le projet se veut pilote.

La question se pose ensuite sur le type de contrat, à savoir engagement ou mandat de collaboration. Les deux modèles ont été analysés et comparés. Chacun a ses avantages et ses inconvénients, ses forces et ses faiblesses. Nous nous laissons donc, dans les limites budgétaires qui seront fixées, l'opportunité de recourir à l'un ou l'autre des modèles en regard des personnes intéressées par le poste. Précisons toutefois que dans le cas d'un engagement et dans l'idée de réaliser une première phase de test, celui-ci se fera dans un premier temps sous la forme d'un CDMax de trois ans afin de ne pas figer le fonctionnement du Service de l'économie avant l'évaluation complète de son efficience.

Les deux fonctions de responsables du développement économique se détailleraient comme suit :

Un·e responsable du développement économique plutôt axé·e sur l'ancrage et le développement du tissu local. Compte tenu de l'importance du lien que cette fonction devra entretenir avec l'administration communale, notamment avec le secteur du marketing urbain, il semble assez pertinent de privilégier un engagement en CDMax de trois ans à un taux d'activité compris entre 50 % et 70 %. Ceci permettra une bonne intégration de la fonction dans l'administration et lui donnera la légitimité nécessaire pour dialoguer avec les autres services.

Un·e responsable du développement économique dont la mission sera plutôt orientée vers la facilitation, l'orientation et la séduction dans le but d'étendre les chaînes de valeur et de favoriser les implantations. Cette fonction peut être envisagée sous la forme d'un mandat de collaboration, comme cela a déjà pu être expérimenté par la Ville.

Le cahier des charges de chacune de ces deux fonctions doit permettre une complémentarité et une certaine émulation et motivation ; il est primordial que les deux personnes fonctionnent en binôme et en toute loyauté. Le facteur humain, ici fondamental, fera l'objet d'une attention particulière et d'une évaluation constante. L'impact des statuts différents également.

Les profils recherchés pour remplir les fonctions de responsables du développement économique sont ambitieux. Au-delà des diplômes, sont essentiels l'entregent, le réseau, la connaissance du terreau économique et l'expérience. En effet, il est important de pouvoir disposer rapidement d'un service efficient avec des personnes ayant déjà leurs entrées dans le monde horloger, mais aussi tertiaire. Les capacités de tisser des liens, de mettre en réseau et de fédérer sont essentielles.

Fonctionnement du Service de l'économie

Les responsables du développement économique sont directement subordonné·e·s au conseiller communal en charge du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI). Ils coordonnent ensemble toutes les actions de promotion et de mise en réseau et lui fournissent un rapport détaillant leurs initiatives et activités lors d'une séance hebdomadaire. Le fonctionnement détaillé sera évidemment évolutif, notamment pour ce qui est de la relation interne au service ainsi que des relations avec les autres acteurs administratifs, acteurs cantonaux y compris. Mais l'idée est de disposer d'une équipe soudée et complémentaire, d'une taskforce économique dynamique, agile et opportuniste.

Budget de fonctionnement

Un budget de fonctionnement du service a été proposé dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 de la Ville. Celui-ci inclut l'hypothèse d'un engagement à un taux d'activité de 70 %, du recours à un mandat de collaboration et à des mandats d'éventuelles études (cf. annexe). Le budget annuel global proposé pour le Service de l'économie serait ainsi de l'ordre de CHF 274'960.-. Ce montant devrait être stable dans le temps. Il ne comprend toutefois pour l'heure pas de moyens directs (crédit d'engagement

à l'instar de la commune de Val-de-Travers) permettant de soutenir certains projets d'entreprise.

À terme, pour contrebalancer les coûts susmentionnés et atteindre un point mort en termes financier, les différentes initiatives lancées par la nouvelle politique économique devraient générer des entrées fiscales récurrentes (personnes morales et, par l'effet induit recherché de la domiciliation, personnes physiques également) qui doivent être identifiées. L'efficacité du Service de l'économie pourra ainsi faire l'objet d'une analyse de performance.

Objectifs de performance et outils d'évaluation

La performance des responsables du développement économique sera calibrée et mesurée sur la base de critères tangibles, factuels et mesurables dans le temps. Cette évaluation sera réalisée en fonction de leurs responsabilités ainsi que de leur périmètre d'action : qui, quoi, comment, avec quel support des services transversaux (communaux et cantonaux), quand et analyse des actions (nombre de contacts établis, de mises en relation, de visites, etc.).

Les indicateurs de succès suivants (dont la pertinence doit encore être validée) pour la période 2022-2026, avec une évaluation intermédiaire en 2024, pourraient être intéressants, même s'ils ne dépendent pas directement et uniquement de l'efficacité de l'action administrative ou politique :

- Solde de la population (arrivées – départs) ;
- Masse fiscale des personnes physiques et morales ;
- Nombre de nouveaux contribuables ;
- Solde de nouveaux emplois créés ;
- Variation des sièges de société ;
- Augmentation de la diversification et de la mixité des secteurs économiques, start-up actives dans les nouvelles technologies ;
- Augmentation des revenus fiscaux (analyse critique) ;
- Implication de l'économie dans la culture et le sport.

Soulignons que cette liste est indicative et que d'autres indices pourraient également être considérés comme indicateurs indirects (car ils ne relèvent

pas directement du Service de l'économie). Nous pouvons par exemple citer l'évolution démographique, la visibilité positive, le rayonnement de la ville au travers de la culture, la formation, les conditions cadres pour les familles, ou encore l'offre de logement et de PPE-Villas individuelles. La Commission de l'économie sera également associée à cette évaluation.

Organisation, pilotage et déploiement du projet

La définition des conditions cadres, comme le planning de déploiement du projet, est de la compétence du Conseil communal. Nous soulignons que l'objectif demeure une mise en œuvre rapide, si possible dès octobre 2021.

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrit dans les lignes fixées par le programme de législature en général et en particulier au point "une ville proche de ses entreprises".

Une ville proche de ses entreprises

Liens forts dynamiques et de collaboration avec les acteurs économiques

Le soutien à l'économie et à son développement est un défi pour la nouvelle législature. Dans un contexte sanitaire tendu qui va occasionner une certaine fragilité du tissu économique et dans une tendance inquiétante de baisse démographique, il est plus que nécessaire de renforcer ce secteur pour qu'il puisse offrir un soutien solide à notre économie locale et ouvrir la possibilité de nouvelles implantations, tout en œuvrant à la domiciliation. Ainsi, le Conseil communal entend développer une structure vouée au renforcement de l'ancrage de l'économie locale et de l'attractivité économique. Il s'agira également de poursuivre le principe de stratégie foncière active en vue d'accroître la capacité de la ville à répondre aux demandes des acteurs économiques. Les efforts du canton visant à accroître la domiciliation des gens qui travaillent à La Chaux-de-Fonds seront également largement appuyés par la Ville.

Valorisation du réseau de sous-traitance

L'industrie horlogère de notre ville connaît un rayonnement international. Cette notoriété, nous la devons notamment aux nombreuses entreprises implantées à La Chaux-de-Fonds spécialisées dans la sous-traitance, qui produisent les composants de qualité indispensables non seulement à la confection de pièces horlogères d'exception, mais qui fournissent également les secteurs de la joaillerie, de la microtechnique ou encore des technologies médicales.

Le salon professionnel horloger Technical Watchmaker Show (TWS), qui a vu le jour en 2018, a pour objectif de mettre en valeur ce savoir-faire. Il offre une plateforme d'échange dynamique et accueillante permettant aux professionnels de s'y rencontrer, de faire des affaires, de créer des contacts et de faire valoir leurs compétences. Ce salon accueille des milliers de visiteurs/euses en provenance du monde entier, notamment d'Europe, des États-Unis et d'Asie. Le Conseil communal soutient le TWS depuis sa création et entend poursuivre cette collaboration, afin de permettre à ce nouveau salon de se développer et de rayonner de manière pérenne dans la Métropole horlogère.

Conséquences

Sur les finances

Le budget du Service de l'économie établi pour 2022 est annexé au présent rapport et mentionne une dépense annuelle globale de CHF 274'960.-. Soulignons toutefois que l'objectif est clairement de compenser rapidement ces coûts par les recettes générées par l'activité de ce nouveau service et que celui-ci devra présenter, à moyen terme, une plus-value réelle pour les comptes de la Ville.

Sur les ressources humaines

D'après le concept imaginé, il s'agit de doter le Service de l'économie de 0,7 EPT. Cette proposition augmenterait donc d'autant la dotation des collaborateurs Ville dès la mise en œuvre du service.

Collaboration intercommunale

Durant la phase pilote et pour des raisons d'agilité et de gouvernance, il est privilégié une approche purement communale. Il s'agit en effet d'avancer rapidement et avec une forte capacité d'adaptation. Le service pourrait toutefois, suivant le bilan qui en sera tiré et l'évolution politique, prendre une dimension intercommunale, voire régionale. La porte reste donc ouverte à une rapide collaboration.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Une attention particulière du Service de l'économie devra se porter sur les qualités environnementales des entreprises et les encourager, les accompagner pour tendre vers un meilleur bilan écologique du secteur de l'économie.

b) Aspect social

L'ambition de domiciliation va dans le sens d'une réduction des déplacements et donc un bilan carbone global meilleur, mais vise aussi une amélioration de la qualité de vie des employés. Le service devra également sensibiliser les entreprises quant aux conditions cadres et de l'intérêt partagé d'un dialogue social constructif. La paix sociale, dont le secteur horloger a été pionnier, est un modèle de réussite économique et de création d'emploi de qualité. Le service devra également entretenir des liens avec les syndicats.

c) Aspect économique

Le rapport répond évidemment à la sensibilité de ce point.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Le Service de l'économie devra travailler en étroite collaboration avec le Service de la communication. Il est évident qu'un rayonnement positif de la Ville renforcera l'attractivité économique de la Métropole horlogère. C'est donc là une réponse complémentaire aux efforts actuellement consentis.

Conclusion

Pour une ville comme La Chaux-de-Fonds, la marche de l'économie est le nerf de la guerre, à la fois en termes démographique et budgétaire. Dans un environnement de plus en plus complexe et concurrentiel, il est essentiel que nous nous dotions des outils nécessaires pour relever ce défi. Dans ce sens, le renouveau d'un Service économique communal qui tisse des liens forts en économie et en administration est nécessaire. Nous devons retrouver un lien fort avec le monde économique et peut-être même avec le monde en général.

Pour reprendre les propos de Doris Leuthard prononcés lors de l'annonce de sa démission du Conseil fédéral, "Être isolé est dangereux et il faut résolument aller beaucoup plus vite !"

La Commission de l'économie a été saisie du projet du présent rapport et, après une discussion constructive et enthousiaste, l'a préavisé positivement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information et classer les motions des groupes socialiste, UDC, POP, PDC et des Vert·e·s "Ayons l'audace de nos ambitions...!" du 7 mars 2019 et PLR " Ayons dans la ligne de mire la bonne cible ..." du 10 avril 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar